

# ÉLECTIONS PROFESSIONNELLES 2026

**POUR UN DIALOGUE SOCIAL  
AUTHENTIQUE,  
NON POUR UN SIMULACRE  
ADMINISTRATIF !**

Depuis plusieurs années, une offensive méthodique est menée contre les droits des agents et contre le rôle fondamental des organisations syndicales. Nous assistons tout simplement à une remise en cause progressive des fondements mêmes de la démocratie sociale au sein de la direction générale de l'administration pénitentiaire. Sous couvert de « modernisation », le Ministère de la Justice et le Gouvernement s'emploient à affaiblir progressivement les contre-pouvoirs afin d'imposer une gestion strictement comptable et autoritaire des ressources humaines.

Ainsi, derrière les discours technocratiques et les promesses d'efficacité administrative, la réalité s'impose : moins de transparence, moins de contrôle paritaire et, par conséquent, moins de considération pour les agents.

C'est dans ce contexte que s'est inscrit la loi n° 2019-828 du 6 août 2019 relative à la transformation de la fonction publique, laquelle a constitué un tournant particulièrement préoccupant. En retirant, en autres, aux Commissions Administratives Paritaires (ou à la commission consultative paritaire pour les personnels contractuels) leurs compétences en matière de mobilité, d'avancement et de promotion, l'administration a rompu avec un principe fondamental d'équilibre et de transparence, substituant au contrôle collectif un système marqué par l'opacité.

Malgré l'opposition résolue de **la CGT**, les agents se trouvent désormais soumis à l'arbitraire de l'administration et aux orientations fixées par les Lignes Directrices de Gestion (LDG). Cette évolution a fragilisé les garanties collectives et a affaibli les droits individuels.

C'est précisément pour ces raisons que **La CGT Pénitentiaire** revendique le rétablissement immédiat d'une participation proactive et paritaire dans la gestion des carrières de l'ensemble du personnel des différents corps de la direction générale de l'administration pénitentiaire. La juste reconnaissance de notre travail ne saurait être réduite à de simples variables d'ajustement budgétaire.

Parallèlement à cette remise en cause des équilibres statutaires, la fusion des Comités Techniques (CT) et des Comités d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail (CHSCT) au sein du Comité Social d'Administration (CSA) constitue une autre régression démocratique majeure. En diluant les enjeux essentiels de santé, de sécurité et de conditions de travail dans des ordres du jour surchargés, l'administration affaiblit délibérément l'expertise spécifique et le rôle de vigilance des représentants du personnel.

Pire, les CSA se sont transformés progressivement en instances d'enregistrement formel : on consulte, mais l'on ne négocie plus réellement ; on multiplie les réunions pour satisfaire des impératifs statistiques, tandis que la qualité du dialogue social demeure inchangée, voire dégradée. Or, le dialogue social ne se mesure pas au nombre de convocations envoyées, mais à la capacité effective de l'administration à entendre, reconnaître et intégrer la réalité du terrain dans ses décisions.



**Pour un dialogue social authentique,  
NON POUR UN SIMULACRE  
ADMINISTRATIF !**

Face aux tentatives répétées de marginalisation des organisations syndicales et de ses représentants et à la surdité persistante du Ministère, **La CGT Pénitentiaire** demeure pleinement mobilisée et déterminée à défendre les droits collectifs des personnels du terrain.

### **La CGT Pénitentiaire exige :**

- **Une écoute réelle des besoins du terrain : les réformes ne peuvent être élaborées dans l'abstraction administrative, loin des réalités de la détention et des services ;**
- **Une transparence intégrale des actes de gestion : le rétablissement d'un contrôle syndical effectif est indispensable pour garantir l'impartialité et l'égalité de traitement ;**
- **La fin des passages en force : le dialogue social doit redevenir un espace de négociation authentique et loyal, non une simple formalité validant des décisions déjà arrêtées par nos hauts dirigeants.**

L'administration tente d'isoler les personnels en affaiblissant leurs représentants. Pourtant, un syndicat est avant tout l'expression collective de la voix des agents du terrain.

Face à l'érosion progressive de nos droits collectifs, **La CGT Pénitentiaire** refuse la résignation. Un syndicat n'est pas une structure abstraite : il est l'expression organisée de la volonté des travailleurs.

Plus nous serons nombreux et unis, plus nous renforcerons notre capacité à imposer le respect de nos droits.

**Du 03 au 10 décembre 2026, défendre la démocratie sociale et le respect des personnels, c'est faire le choix de la force collective.  
C'est faire le choix de « La CGT Pénitentiaire ».**

à Montreuil,  
le 27 Juillet 2026.



**DU 03 AU 10 DÉCEMBRE 2026 FAITES ENTENDRE VOTRE VOIX !  
CHOISISSEZ LE CHANGEMENT :**

**VOTEZ** *la* **cgt Pénitentiaire**